



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 26 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juillet 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Charles Voglimacci à Jean-François Luccioni, Christophe Mondoloni à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Jacques Billard, Marie-Noëlle Nadal à Caroline Corticchiato, Philippe Kervella à Nicole Ottavy, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Basiliu Moretti à Annie Sichi, Marine Ponzevera à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Marine Schinto à Alexandre Farina, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210726-2021\_199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2021

Affichage : 02/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/199

**Séance du lundi 26 juillet 2021**

**Délibération N° 2021/199**

**Acquisition de viviers de présentation et de stockage pour le  
marché alimentaire Place Campinchi - Modification du  
programme d'acquisition et du plan de financement**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La Ville d'Ajaccio souhaite acquérir un matériel de qualité pour l'équipement des professionnels de la Halle Campinchi.

Les objectifs de cette acquisition sont :

- Le remplacement des viviers actuellement utilisés et ainsi assurer un aspect qualitatif de l'équipement en accord avec le marché central,
- Proposer aux commerçants usagers des bancs à poissons des équipements performants,
- Garantir un moyen de conservation individualisé pour apporter davantage de confort aux usagers de l'équipement.

Par délibération n°2021/100, le Conseil Municipal du 26 avril 2021 a approuvé le programme d'acquisition de viviers de présentation et de stockage estimé à 67 824 euros HT et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale.

Ce programme d'acquisition est réajusté pour un montant de 75 700 euros HT et sera constitué :

- d'une tranche ferme pour l'acquisition de 8 viviers de présentation à crustacés d'eau de mer et de 4 viviers de stockage à crustacés d'eau de mer avec livraison et mise en service.
- d'une tranche optionnelle concerne 4 viviers de stockage à crustacés d'eau de mer avec livraison et mise en service.

Outre le respect des spécifications du marché, les fournitures doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux spécifications et aux normes françaises et européennes, notamment en matière de sécurité.

- ❖ **Proposition de nouveau plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

	<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>% de participation</b>
<b>Ville d'Ajaccio</b>	45 420 €	60%
<b>Collectivité de Corse – Dotation quinquennale</b>	30 280 €	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>75 700 €</b>	<b>100%</b>

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le nouveau programme d'acquisition de viviers de présentation et de stockage pour le marché alimentaire Place Campinchi pour un montant 75 700 euros HT;

**D'autoriser Monsieur le Maire** à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>% de participation</b>
<b>Ville d'Ajaccio</b>	45 420 €	60%
<b>Collectivité de Corse – Dotation quinquennale</b>	30 280 €	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>75 700 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 juillet 2021,

**APPROUVE**

le nouveau programme d'acquisition de viviers de présentation et de stockage pour le marché alimentaire Place Campinchi pour un montant 75 700 euros HT;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	45 420 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	30 280 €	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>75 700 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

